



D.2021.12.15.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 15 Décembre 2021

5 - PROJET TERRITORIALISES

5.2 – TELEO - Avenant n°3 au Marché n° 2 2019 13846 M à signer avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX – Prolongation de la police d'assurance Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

- Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération du Téléphérique Urbain Sud (Téléo) pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.
- Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.
- Par délibération D.2015.10.14.2.2 du 14 octobre 2015, le Comité Syndical approuve l'actualisation du programme du Téléphérique Urbain Sud pour s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.
- Par délibération D.2018.10.03.2.1 du 3 octobre 2018, le programme ainsi que le coût et planning de l'opération ont été actualisés afin de prendre en compte les évolutions du projet.
- Par délibération D.2019.07.03.2.4 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical approuvait la Déclaration de projet du téléphérique, à travers laquelle il déclarait l'intérêt général de l'opération, et décidait d'en poursuivre la réalisation.
- Par délibération D.2019.07.03.7.7 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché assurance construction, Responsabilité civile du Maître d'Ouvrage (lot 1) avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 27 904 Euros TTC. Le marché a été notifié le 26 juillet 2019 pour une durée de 18 mois.
- Par délibération D.2020.16.12.5.7 du 16 décembre 2020, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'avenant n°1 de prolongation du marché assurance construction, Responsabilité civile du Maître d'Ouvrage (lot 1) pour une durée de 9 mois (soit jusqu'au 30 septembre 2021) et pour un montant de 4 667,00 € TTC, compte tenu notamment du contexte sanitaire.
- Par délibération D.2020.16.12.5.7 du 7 juillet 2021, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'avenant n°2 de prolongation du marché assurance construction, Responsabilité civile du Maître d'Ouvrage (lot 1) pour une durée de 4 mois (soit jusqu'au 30 janvier 2022) et pour un montant de 6 222,75 € TTC.

Du fait du retard pris par le groupement conjoint POMA / ALTISERVICE / BOUYGUES TP / SYSTRA / SCP SEQUENCES / SETI POMA, la mise en service a de nouveau été reportée, il est donc nécessaire de prolonger à nouveau ce marché de 3 mois supplémentaires (soit jusqu'au 30 avril 2022), conformément aux dispositions de l'article 139, 3° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'objet du présent avenant est :

- d'intégrer dans l'assiette de la prime, une nouvelle prolongation de la période de garantie de la police d'assurance d'une durée de 3 mois,
- d'adapter en conséquence le montant de la prime.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-2D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

L'incidence financière totale du présent avenant est de 4 667 euros TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

MONTANT INITIAL DU MARCHÉ :	27 904,00 € TTC
MONTANT DE L'AVENANT N°1 :	4 667,00 € TTC
MONTANT DE L'AVENANT N°2 :	6 222,75 € TTC
MONTANT DE L'AVENANT N°3 :	4 667,00 € TTC
MONTANT DU MARCHÉ APRES AVENANT N°3 :	43 460,75 € TTC

Le montant total du marché passe ainsi de 38 793,75 euros TTC (montant initial + avenant 1 + avenant 2) à 43 460,75 euros TTC, soit une nouvelle augmentation 12,03 % du montant du marché. L'augmentation cumulée est donc de 55,75 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 30 novembre 2021, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'avenant n°3 au marché n° 2 2019 13846 M avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

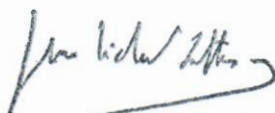
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 à conclure avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX pour un montant de 4 667 € TTC concernant le marché n° 2 2019 13846 M pour la Police Responsabilité Civile du Maître d'ouvrage.

ARTICLE 2 : APPROUVE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-2D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021



TELEO

ASSURANCES CONSTRUCTION

LOT 1 : RESPONSABILITE CIVILE DU MAITRE D'OUVRAGE

AVENANT N° 3

MARCHE N° 2019 13846 M

DECEMBRE 2021

Titulaire: MMA ALQUIER DESROUSSEAUX

TELEO – Assurances RC – Marché n° 2 2019 13846 M - Avenant n° 3

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-2D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021



PREAMBULE

Par délibération D.2019.07.03.7.7 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant le lot 1 Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage pour la réalisation du Téléo.

Le marché n° 2019 13846 M a été notifié le 29 juillet 2019.

Le montant global du marché s'élève à 27 904 € TTC.

Le marché a fait l'objet d'un avenant n°1 soumis au CS du 16 décembre 2020 (D.2020.02.05.1.3) prolongeant la durée de la garantie de 9 mois et portant le montant du marché à 32 571 € TTC (soit +16,73 % du marché initial).

Le marché a fait l'objet d'un avenant n°2 soumis au CS du 7 juillet 2021 (D.2021.07.07.6.1) prolongeant la durée de la garantie de 9 mois et portant le montant du marché à 38 793,75 € (soit +39,03 % du marché initial) et intégrant au marché les obligations liées au respect de la réglementation relative au traitement des données personnelles.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N° 3

Le Téléo (anciennement dénommé Téléphérique Urbain Sud) devait être mis en service fin 2020. Du fait du contexte sanitaire et de la période de confinement, la mise en service avait été reportée au mois de septembre 2021.

Compte tenu du retard pris par le groupement conjoint POMA / ALTISERVICE / BOUYGUES TP / SYSTRA / SCP SEQUENCES / SETI, la mise en service a de nouveau été décalée au mois de janvier 2022.

Compte tenu d'un nouveau retard pris par le groupement conjoint POMA / ALTISERVICE / BOUYGUES TP / SYSTRA / SCP SEQUENCES / SETI, la mise en service a de nouveau été décalée au mois d'avril 2022.

L'objet du présent avenant est :

- D'intégrer dans l'assiette de la prime, une nouvelle prolongation de garantie de la police d'assurance responsabilité civile du Maître d'Ouvrage d'une durée de 3 mois.

ARTICLE 2 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de ces modifications, s'élève à :



- Montant initial TTC de la prime prévisionnelle : 27 904 €

Taux applicable : 0,0436 % TTC

Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT

- Augmentation du montant TTC suite à la première prolongation: 4 667 €

Taux applicable : 0,05089 % TTC

Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT

Soit une augmentation de 16,73 %

- Augmentation du montant TTC suite à la seconde prolongation: 6 222,75 €

Taux applicable de 0,05813 %

Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT

Soit une augmentation de 22,30 %

- Augmentation du montant TTC suite à la troisième prolongation: 4 667 €

Taux applicable de 0,05813%

Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT

Soit une augmentation de 12,03 %

Nouveau montant du marché TTC : 43 460,75 €

ARTICLE 3 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n°3 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 2/11/2021

Pour la société
le (Cachet et signature)

Tisséo Ingénierie agissant au nom et pour
compte de Tisséo Collectivités,

ALQUIER BLANC DESROUSSEAUX
Sarl au capital de 270.000 €
48, rue de Metz - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 52 36 18 - 05 61 52 88 88
Siret 493 527 582 00015 Orlas 07010611 www.orlas.fr
TELEO - Assurances RC - Mat 0015

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-5-2D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021